MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Essonne

Commune : Vauhallan

Autres communes :

R500

Appellation : Croix

Monument(s)

Appellation : Croix

Protection : classement

Arrêté : classement le 21/12/1984

Étendue de la protection : Croix (cad. A 290) : classement par arrêté du 21 décembre 1984

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.